



## AMOEBA éligible au SRD Long-seulement

Lyon, le 14 décembre 2015 - AMOEBA (FR0011051598 - AMEBA) producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau, annonce aujourd'hui que ses actions seront éligibles au Service de Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris à partir du 29 décembre 2015 prochain, sur le segment « long-seulement » suite à la mise à jour par Euronext Paris des valeurs qui réalisent un volume de transactions minimal de 100 000 euros chaque jour.

A cette occasion **Fabrice PLASSON**, **Président du Directoire d'AMOEBA** déclare : « L'admission des titres Amoéba au SRD long-seulement va contribuer à augmenter les volumes d'échanges quotidiens et la liquidité du titre. Elle favorisera également son attractivité auprès d'une base encore plus large d'investisseurs ».

Depuis l'introduction en bourse d'Amoéba le 10 juillet 2015, 3 733 610 titres ont été échangés, pour un volume de transaction quotidien moyen d'environ 725 570 euros de capitaux.

Dans la pratique, le SRD long-seulement permettra aux personnes détenant un compte titres français d'acheter à découvert un titre Amoéba en différant son règlement et de profiter d'un effet de levier à la hausse. Pour l'acheteur, les risques sont ainsi restreints au montant initial de l'investissement. Contrairement au SRD « classique », les valeurs cotées sur le segment « long-seulement » sont négociables uniquement à l'achat.



A propos d'AMOEBA : Basée à Lyon - France, Amoéba développe un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien présent dans l'eau (légionelle, pseudomonas, listeria, ...). Cette solution entièrement naturelle apparaît comme une alternative aux traitements chimiques traditionnellement utilisés dans le monde industriel. Amoéba envisage la commercialisation de son biocide en France dès le premier semestre 2016 et en Europe fin 2016, sous réserve de l'obtention des autorisations de mise sur le marché et notifications requises<sup>(1)</sup>. Sur un marché mondial des biocides chimiques estimé à 21 Md€<sup>(2)</sup>, Amoéba se concentre aujourd'hui sur le segment des tours aéroréfrigérantes industrielles (TAR) évalué à 1,7 Md€<sup>(3)</sup>. Sa technologie de rupture répond aux nouvelles réglementations en matière de rejets chimiques dans l'environnement. Amoéba est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris et a intégré l'indice CAC® Small le 21 septembre dernier. Pour plus d'informations : www.amoeba-biocide.com.

(1) : La commercialisation en France de la solution n'est possible que sous réserve de l'obtention préalable d'une autorisation de mise sur le marché qui pourrait intervenir fin 2016 ; étant précisé, toutefois, qu'avant cette date et



compte tenu de l'absence de danger pour l'homme et l'environnement du biocide, sa commercialisation serait possible dès la délivrance d'une autorisation provisoire qui pourrait, quant à elle, intervenir au 1er semestre 2016. En Europe, la solution pourra être commercialisée dans les pays de l'Union européenne dans lesquels l'autorisation définitive française aura été notifiée et sous réserve que les pays concernés ne s'y opposent (voir section 6.9.1 du document de base).

- (2) : Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets
- (3) : Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

## **Contacts**:

Amoéba
Christine GENDROT LAURAIN
Responsable Communication
06 62 10 83 70
christine.laurain@amoeba-biocide.com

Actifin Ghislaine GASPARETTO Communication financière 01 56 88 11 11 ggasparetto@actifin.fr